



Poliez-Pittet, le 18 novembre 2016

Au Conseil général de Poliez-Pittet

Préavis municipal N° 7-2016 Budget 2017

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Comme chaque année à pareille époque et conformément au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, nous soumettons à votre approbation le budget pour l'année 2017. Les années se suivent et, pour le budget, malheureusement se ressemblent un peu puisqu'il présente à nouveau un résultat déficitaire. Cependant, avec un excédent de charges de CHF 112'978.80, il est moins grave que celui de 2016 avec un recul d'environ 38%.

Les charges obligatoires imposées, en général calculées en francs par habitant, sont en augmentation non seulement à cause de l'évolution des coûts, en général à la hausse, mais également liées à la croissance de notre population qui n'engendre pas nécessairement une amélioration substantielle des rentrées fiscales

Nous vous communiquons, ci-après, quelques éléments marquants de ce budget :

1. Administration générale

Sous rubriques 101.306.0, 102.300.0 et 102.300.1 il faut tenir compte de l'ajustement des tarifs des indemnités et des vacations des autorités

Plusieurs fêtes seront organisées dans le village. Il est donc nécessaire de prévoir une marge pour les dons éventuels (110.365.0).

Le prix des émoluments facturés par le bureau communal n'a pas changé depuis de très nombreuses années. Les nouveaux tarifs, prévus par la municipalité, restent en dessous de ceux pratiqués généralement. Cette augmentation influence positivement le point 110.431.0.

Le coût par habitant pour les écoles de musique augmente encore de CHF 1.00 par habitant et passe ainsi à CHF 9.50. (150.315.0)

2. Finances

En regard des comptes 2015 et des montants communiqués par le canton au 30 septembre 2016, nous devons jouer la prudence pour les évaluations fiscales (de 210.400.10 à 210.401.1).

Pour la péréquation, l'ASFICO (Autorité de Surveillance des Finances Communales) nous a communiqué que la part due serait de CHF 395'685.00, moins élevée de CHF 43'368.00 que le budget 2016 (220.352.0) et celle à recevoir de CHF 397'870.00, plus favorable de CHF 59'460.00 (220.452.09). Nous devrions aussi pouvoir compter sur un retour de CHF 113'668.00 pour les dépenses thématiques, donc également meilleur de CHF 27'140.00 (220.452.2). Au final, sur ces 3 postes, notre commune serait bénéficiaire de CHF 115'853.00. C'est une bonne nouvelle si le décompte final reste dans ces proportions.

3. Domaines et bâtiments

Les travaux de rénovation de la salle polyvalente devraient débuter en juillet 2017. Le montant des locations diverses est estimé au plus bas pour les 6 premiers mois de l'année (351.427.0) et la location aux écoles divisée par 2 (351.427.3).

Les travaux d'entretien du toit de la cantine du terrain de football n'ont pas pu être réalisés en 2016. En effet, plusieurs devis et propositions diverses, demandant une réflexion approfondie, ont pris beaucoup de temps. Le montant prévu a donc été mis en provision. Pour cette raison, la somme de CHF 29'000.00 se trouve dans les charges, rubrique 354.314.1 et dans les revenus, 354.481.0 pour sa reprise lors du paiement de la facture.

Le sous-sol de la Maison de commune pose quelques problèmes. En effet, de l'eau apparaît par période, de même qu'une quantité importante de salpêtre. Il y a donc lieu d'en trouver le remède, d'où la somme de CHF 3'000.00 prévue (358.314.0).

4. Travaux

Au titre "Entretien des routes" (430.314.2), le montant inscrit prévoit des réparations de routes par gravillonnage aux Mises brûlées et au centre du village.

Sous rubrique 431.311.0, l'achat d'une débroussailleuse et d'une tondeuse est à l'ordre du jour.

Le contrôle du séparatif des eaux claires et des eaux usées n'a pas pu se faire en 2016, il est donc reporté sur 2017 (460.314.0)

5. Instruction publique et cultes

Les postes enseignement primaire (510.352.0) et enseignement secondaire (520.352.0) sont inscrits en fonction des indications de la direction de l'ASIRE (Association Scolaire Intercommunale de la Région d'Echallens). Il n'y a plus de distinction entre les élèves primaires et ceux du secondaire. Le prix ne se calcule pas par nombre d'élèves, mais en francs par habitant. Pour 2017, il est de CHF 589.40. Nous avons donc réuni ces 2 postes sous la rubrique 510.352.1. Pour information, le nombre d'élèves actuel est 77 en primaire et 37 en secondaire.

6. Police

Pour notre commune, le coût de la réforme policière (610.351.0) est moins lourd que pour l'année 2016 et passe de CHF 75'862.00 à CHF 67'535.00.

Par habitant, pour 2017, le service de défense incendie et secours (650.352.0) nous sera facturé CHF 28.82 (en 2016, CHF 32.00) et la protection civile (660.352.1) CHF 23.89 (en 2016, CHF 22.77).

7. Sécurité sociale

Le coût par habitant pour 2017 de la FAJE (Fondation Pour l'Accueil de Jour des Enfants), (710.352.3) passera de CHF 5.00 à CHF 8.32.

La facture sociale (720.351.0) restera pratiquement inchangée à CHF 371'130.00

La participation à l'AVASAD (Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile), (730.351.0), subit une hausse de CHF 4.00 par habitant et passera à CHF 99.00.

8. Services industriels

Dans cette rubrique, il n'y a pas de changements significatifs à signaler.

Conclusions

La Municipalité a l'obligation de respecter les charges financières imposées laissant peu de liberté de manœuvre pour les projets et dépenses communales. Elle s'est efforcée d'établir un budget cohérent malgré un déficit prévisionnel.

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous invite, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE POLIEZ-PITTET

- vu le préavis municipal N° 7-2016
- entendu le rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

DECIDE

d'adopter le budget pour l'année 2017, annonçant un résultat final négatif de CHF 112'978.80, tel qu'il a été présenté par la Municipalité et annexé au présent préavis.

Préavis adopté en séance de municipalité du 21 novembre 2016.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :
Serge Savoy



La Secrétaire :
Tania Giordano